

## SNC EPSILON

Type : Constitution de société

Edition : ggg

Parution web : 2024-11-12

Parution print : 2024-11-13

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 27/06/2024, une cession de parts et une réduction du capital social d'une SNC ont été réalisées dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : EPSILON

Sigle : SNC

Siège social : c/o SOLAF – BP 369-ZI KAWENI- 97600 MAMOUDZOU

Capital social : 8.000€ (Huit mille euros)

SIREN 502 661 424 RCS de Mamoudzou

Suivant l'assemblée Générale extraordinaire en date du 27/06/2024, les associés de la SNC EPSILON au capital social de 8.000€ ont décidé :

#### 1. Cession de parts :

- M. Wilfried Servel cède 30 parts sociales à la SNC Epsilon.

Approbation de la cession des parts par les associés entre M. Wilfried Servel et la SNC Epsilon.

#### 2. Réduction du capital social :

En conséquence du rachat et de l'annulation des parts sociales susvisées, il est nécessaire de procéder à une réduction du capital social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de réduire le capital social de la société actuellement fixé à 8.000€, d'un montant de 2.400€.

Le capital social est désormais fixé à 5.600€, divisé en 70 parts sociales de 80€ chacune.

#### • Nouvelle répartition des parts :

- La SARL JCR : 21 parts
- M. Jean-Claude CHATEL : 49 parts.
- Soit un total de : 70 parts

#### 3. Modification de l'article 9 des statuts – Capital social.

Le dépôt légal a été effectué auprès du SIE de Mamoudzou le 23/09/2024 sous le N° EAI 947 et sera enregistré au RCS de Mamoudzou.